

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°2026-36 du 29 septembre 2026

OBJET : Création d'un poste de chargé d'opérations et de maîtrise d'œuvre interne pour la régie eau potable

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat des Eaux Creusoises s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente de CRESSAT sous la présidence de Monsieur Hervé GRIMAUD, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 22 septembre 2026

Etaient présents :

Nombre de membres :

En exercice : 22

Présents : 14

Pouvoir(s) : 0

→ VOTANTS : 14

Résultat :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Ne prend pas part au
vote : 0**

Collectivité	Délégués titulaires	P / E	Délégués suppléants présents	Pouvoirs
Syndicat Mixte Confluence Eaux	GRIMAUD Hervé	P		
	TURPINAT Vincent	E		
	LAINÉ Joël	E	THOMAZON Gérard	
	COUTURIER Lionel	P		
	BEUZE Daniel	P		
SIAEP de la ROZEILLE	GRANGE David	P		
	LHERITIER Laurent	P		
	TATOUX Frédéric	P		
	BERGER Florian	E		
SIAEP Vallée de la Creuse	LAFAYE Laurent	P		
	GUINOT Pierre Dominique	E		
SIAEP AHUN	MAUDEUX Marie-Pierre	P		
	MARIE Jean-Louis	P		
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	BODEAU Éric	E		
	FOURNIER Marie-Françoise	P		
	LECLERE Henri	E		
	CORREIA Éric	P		
	RIVIERE Laurent	P		
	BARNAUD François	P		
	AUCOUTURIER Alex	E		
Département de la Creuse	GAILLARD Thierry	E		
UFC Que Choisir	MARTIN François	E		

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Françoise FOURNIER

RAPPORTEUR : Marie-Françoise FOURNIER

Le quorum est constaté.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La définition des emplois et leur quotité relève donc de la compétence du comité syndical.

Au regard de la nature des compétences exercées par le Syndicat des Eaux Creusoises (SPIC Eau Potable) seul le poste de directeur doit être pourvu par un fonctionnaire. Tous les autres postes relèvent du droit privé et font l'objet de recrutement en CDI, dès lors que le besoin est permanent.

Compte tenu de la montée en charge rapide de l'activité du Syndicat, il est désormais nécessaire de doter le SPIC Eau potable d'un chargé d'opérations et de maîtrise d'œuvre interne, placé sous la hiérarchie de la responsable technique Ouvrages & Réseaux.

En appui à la responsable Ouvrages & Réseaux, cet agent aura pour mission d'assurer le suivi des opérations d'investissement du Syndicat, depuis les études jusqu'à la réception des travaux.

Il participera à la conception et au suivi des projets relatifs aux ouvrages et réseaux d'eau potable, en maîtrise d'œuvre interne ou en coordination avec les prestataires extérieurs. Il veillera au respect des objectifs de qualité, de coût, de délai et de sécurité des opérations. Il contribuera également à l'amélioration de la connaissance du patrimoine et au suivi de la programmation pluriannuelle des travaux.

Il est proposé de recruter cet agent conformément aux dispositions de la convention collective des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC 2147), dès que possible et dans les conditions suivantes :

Nature de l'emploi	Intitulé du poste	Classification de l'emploi (cf convention collective 2147)	Quotité
CDI droit privé	Chargé d'opérations et de maîtrise d'œuvre interne	Groupe III	Temps complet

* * *

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE CREER** un poste de Chargé d'opérations et de maîtrise d'œuvre interne à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2026,

- **DE PREVOIR** un recrutement par voie contractuelle, de droit privé et à durée indéterminée, dans le respect des dispositions de la convention collective IDCC n°2147 des entreprises des services d'eau et d'assainissement,
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et en particulier à effectuer le recrutement et à signer le contrat de travail correspondant,
- **DE PRECISER** que la rémunération sera établie sur la base des dispositions prévues dans la convention collective précitée et au regard des missions prévues dans la fiche de poste,
- **D'INDIQUER** que les crédits seront prévus au budget.

Fait à GUERET, le 30 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Le Président,
du Syndicat des Eaux Creusoises,

Marie-Françoise FOURNIER



Hervé GRIMAUD

